

# Sud-inter-cdaS

numéro 21 - mars 2011

## Dans quel état sont les CDAS...?

Les débats engagés par les Etats généraux pointent les constats de CDAS en souffrance et en manque de moyens, tant pour les fonctions administratives, que médico-sociales et éducatives. « On va droit dans le mur » peut-on entendre. La prévention étant laissée pour compte, les situations familiales fragiles se dégradent et les placements augmentent en nombre et en difficulté de prise en charge. La demande sociale afflue quand les réponses s'amenuisent (disponibilité des agents, enveloppes budgétaires limitées, désengagement des partenaires...). La solution en vigueur au CG35, c'est la politique « à moyens constants ». C'est mettre en place des logiciels pour optimiser le travail social, laisser les agents accumuler (et perdre) des heures supplémentaires, régler les problèmes seulement là où ils se font entendre (ex: un préavis de grève au CDAS de Redon et l'état de latence devient urgence). Mais, c'est aussi montrer une politique de projets malgré ces temps de vaches maigres, comme imaginer des expérimentations sans information préalable sur les raisons de la priorisation de leur choix, leurs objectifs, leur implantation (ex: 3 REF sur l'agence de St Malo).

Encore une fois, des moyens il y en a, tout est question de volonté et de répartition... Dans les propositions à soumettre aux élus, gardons en tête que c'est la politique d'action sociale qui doit s'adapter aux usagers et non l'inverse...!

« Dans notre département, les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers se sont dégradées au point qu'aujourd'hui les services sont incapables d'assumer les missions qui leur sont dévolues. Les logiques administratives et budgétaires prennent le pas sur le respect de l'utilisateur et de ses besoins.

A l'ASE le dispositif d'accueil des jeunes au service est complètement saturé, des mesures de protection ordonnées par les juges des enfants ne sont pas exercées, des mineurs de plus en plus nombreux, de plus en plus jeunes se retrouvent à l'hôtel, de nombreux jeunes en grande difficulté changent d'accueil tous les jours faute de lieux susceptibles de les recevoir correctement sur une période plus longue.

Au service social, faute d'effectifs suffisants, des circonscriptions sont régulièrement fermées, les usagers peuvent attendre plus de 2 mois pour obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale.

Pour le logement, les dispositifs s'empilent sans régler la grave pénurie de logements sociaux. Les structures d'hébergement manquent.

Dans les circonscriptions, les collègues refusent de recueillir des informations statistiques informatisées sur les familles, ne maîtrisant pas l'utilisation qui pourrait en être faite.

Les professionnels, victimes de la violence générée par cette situation, refusent de travailler en dehors de toute déontologie. Les conditions d'accueil des usagers et de travail des agents sont devenues indignes du service public. »

... tel est le tract de nos camarades de SUD CT93...

### ... autres lieux et mêmes constats

Chez nos voisins du 22, un mouvement de grève a démarré début février sur fond de réorganisation des services. Surcharge de travail, non-remplacement de collègues et du coup, 500 Costarmoricains, la plupart allocataires du RSA, se trouvent désormais sans aucun interlocuteur !



Dans les Hautes-Alpes, une grève reconductible a été décidée mi-février par l'intersyndicale qui dénonce la révision des politiques publiques ayant causé un regroupement, parfois une fusion des services.

Dans l'Aude, des débrayages dénoncent des économies d'échelle et la dégradation de leurs conditions de travail.

Dans le Nord, nos collègues SUD parle d'une activité « d'abattage » et lancent un appel au soulèvement des consciences pour une réflexion sur le sens du travail social et son éthique.

**L'action sociale est la 1ère compétence des Conseils généraux, et devant le besoin croissant en matière sociale, les nouvelles mesures gouvernementales sources d'injustice, le désengagement de l'État, il est normal que les moyens nécessaires pour agir soient plus importants.**



l'info Sud, c'est aussi un site internet : [sud-departementaux35.org](http://sud-departementaux35.org)

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex  
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : [sud-departementaux@cg35.fr](mailto:sud-departementaux@cg35.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32

## Logiciel IMPLICIT: parole explicite d'une CSG

Suite à la mise en place d'un nouveau logiciel, les CSG se sont fortement questionnées sur l'évolution de leur métier et la prise en compte des usagers... explication:

« Un groupe de travail sur l'ouverture d'un logiciel IMPLICIT a été justifié par la concomitance d'une demande institutionnelle (Nouveau Projet de Vie Sociale), avec celle des CSG d'un ajustement du logiciel (depuis 10 ans). Or le résultat est à l'opposé de l'attente des professionnels et des réserves ont émergé quant à l'utilisation de ce logiciel:

- La logique de ce logiciel vient à l'encontre de la suprématie de l'évaluation médico-sociale des besoins.
- Il faut compléter 2 plans d'aides (préconisé – financé) ce qui signifie un temps supplémentaire et non un gain de temps ce qui était l'attente des professionnels.
- L'adaptation du plan d'aide financé implique une démarche de type « mise en paiement » qui relevait des fonctions des instructeurs de l'aide sociale.



### Des impacts déontologiques:

L'utilisation du logiciel IMPLICIT éloigne les CSG de leurs missions premières (évaluation sociale, écoute, accompagnement, coordination) et implique qu'elles proposent un plan d'aide préconisé qui correspond à l'évaluation médico-sociale. Ensuite devra être finalisé un plan d'aide financé impliquant un ajustement parfois fastidieux de ce qui sera financé pour que « tout rentre bien dans les cases »... déjà là, on s'éloigne un peu du travail social. Enfin, elles doivent valider un accord de contrat avant même le passage de commission, avec la saisie d'une date d'accord. Par ailleurs, une date de visite à domicile doit être saisie au préalable (alors qu'ils pourraient y en avoir 2 voire plus, cela dépend des situations) pour que le système ne bloque pas les étapes.

Ce process inclus des données anodines qui, nous dit-on, n'ont pas d'incidence puisque l'on peut rentrer des données fictives. Alors pourquoi les maintenir ? N'y a-t-il pas là matière à contrôle ? à analyse d'activité mais, de fait, erronée ?

### Des impacts humains:

Nous comprenons que le service aide sociale soit en

grande difficulté en terme de moyen humain, qu'il soit nécessaire de trouver des solutions pour l'efficacité des services rendus à la population. Nous sommes dans une dynamique de collaboration avec nos collègues Or la mise en œuvre d'IMPLICIT vient perturber et obscurcir les fonctions de chacun dans le cadre de l'APA : les CSG n'ont pas vocation à remplacer les agents instructeurs. Certains d'entre nous doivent déjà faire face à des glissements.

### Les impacts techniques:

La perte de temps et l'absence totale d'efficacité pourtant recherchée (temps de saisie multiplié au moins par 2, interdépendance de saisie informatique entre instructeur et CSG/médecins) d'où un allongement du délai d'instruction, une diminution de l'efficacité auprès des usagers et une multiplication des visites à domicile. L'absence des fiches de liaison papier, l'absence d'accès à une étape pour cet accès par le secrétariat augmente la charge de travail strictement administrative des CSG.

Un manque de lisibilité dans les dossiers traités: comment revenir à un dossier lorsqu'il doit être modifié pour une raison quelconque et que nous n'y avons plus accès car supprimé des alertes.

La mise en œuvre d'IMPLICIT a certes permis que nous puissions rester sur le plan d'aide sans recommencer toutes étapes lorsque nous faisons une erreur ...mais à quel prix ?

La poursuite de la remise en question de notre rôle dans l'évaluation médico-sociale est à craindre avec le groupe sur le contrôle de l'effectivité de l'aide... »

*La dérive repérée est donc une lecture administrative et comptable de l'APA. Les outils informatiques n'ont de cesse d'être développés au sein des administrations. S'ils sont bien souvent à notre service, utilisés comme de véritables outils, la dérive actuelle est que l'on soit au service de l'informatique, que notre travail doive s'adapter au logiciel.*

Halte aux glissements, attachons-nous aux fondamentaux du travail social !

## La chasse à l'enfant en Somme



Le 15 février à Amiens, les forces de l'ordre ont interpellé dès l'aube dans leur foyer d'hébergement 9 collégiens et lycéens issus de pays d'Afrique. Ces mineurs isolés sont arrivés en France et ont été confiés à l'ASE. Arrêtés, ils ont été dispersés et enfermés dans différents centres de rétention.

L'arrestation fut d'une telle violence que les autres enfants

du foyer bénéficiant désormais d'un soutien médico-psychologique.

L'enfermement de ces jeunes et leur expulsion possible sont liés aux résultats de tests osseux, dont la fiabilité est largement contestée. Mais peu importe, la politique du chiffre l'emporte: une fois les jeunes déclarés majeurs, on peut les expulser. A Amiens, ils sont victimes d'une rafle sans précédent. SUD dénonce fermement ces coups de filets révoltants et indignes.

ASE complice ?

Aujourd'hui encore, gêné aux entournures, le Conseil général de la Somme ne sait qui est à l'origine de cette « action coordonnée ». Des salariés de l'ASE propices à la délation ? « Ca n'est pas impossible, répond Frédéric Fauvet du cabinet du président. Les services de protection de l'enfance sont en dialogue régulier avec l'administration judiciaire. Des éléments ont pu être échangés. » Prévenu le jour de l'opération, le Conseil général condamne. « Ces jeunes sont sous notre responsabilité et jusqu'à preuve du contraire mineurs, poursuit Frédéric Fauvet. Le Conseil général est là pour les protéger et les défendre. » La demande de contre-expertise des examens osseux est depuis restée sans réponse.

## Lettre ouverte MIE

SUD avait interpellé le Président du CG dans une lettre ouverte fin octobre 2010 (cf. [www.sud-departementaux.org](http://www.sud-departementaux.org), rubrique info du syndicat). Dans sa réponse le 24 février, il se réjouit que « nos préoccupations se rejoignent et que la manière de les résoudre ne [lui] paraît pas fondamentalement différente ». Or, dire en même temps qu'il ne « peut [se] permettre d'engager un recours systématique contre toute décision de justice contestant la minorité d'un jeune étranger présentant des papiers attestant de sa minorité », nous paraît radicalement différent de ce que SUD préconise.

Quelle position sera adoptée quand les services de l'ASE seront montrés du doigt? Aura-t-il les mêmes propos courageux que son collègue de la Somme en se cachant derrière des discours de forme et laissant penser des travers chez les professionnels? Aujourd'hui, il leur faut plutôt du soutien sur leurs actions de protection auprès de ces jeunes, pour les aider à faire face aux difficultés administratives et judiciaires et des moyens pour les accompagner dignement!

SUD dénoncent les dérives des tests d'âge osseux donnant une caution pseudo-scientifique à une politique honteuse qui met des mineurs en prison au lieu de leur donner les moyens de grandir et de s'éduquer.



Epilogue:

À l'initiative de RESF, des mobilisations (lettre ouverte au Ministre de l'Éducation nationale, au recteur, à la Préfecture, aux collectivités territoriales, manifestation, réunions publiques, pétitions...) ont permis de faire libérer rapidement 8 jeunes sur 9. Christian, lui, a fêté ses 16 ans (certificat de naissance à l'appui) en centre de rétention administrative, y a passé 18 jours et a vécu 6 audiences avant d'être finalement relâché récemment.

## Poste maintenu à la Maison des Ados

Créée en 2006, la Maison des Adolescents est un lieu ressource pour la prise en charge de jeunes en grande souffrance. Le Conseil général est l'un des partenaires de ce dispositif. Depuis juin 2010, il a suspendu sa participation. SUD a interpellé le Président, d'une part sur le devenir du poste mis à disposition jusqu'alors et, d'autre part, sur la disparition d'un outil apprécié par les équipes confrontées à la complexité des problématiques adolescentes, qui plus est pour celles dont le territoire offre peu de partenaires. Finalement, après arbitrage (financier) du CG, réponse de Mme Massot:



PLURIEL ÉGALITÉ DES CHANCES  
DIRECTION ENFANCE - JEUNESSE -  
SOLIDARITÉ  
Affaire suivie par  
Thérèse OLLIVAUD  
Tél. : 02 99 02 42 25  
Fax : 02 99 02  
therese.ollivaud@cg35.fr

Syndicat Sud 35  
Madame Sandrine DESBORDES  
Hôtel du Département  
35042 RENNES CEDEX

Ref. 417

Rennes, le 27 JAN 2011

Madame la Secrétaire Adjointe,

Par lettre en date du 3 janvier 2011, vous m'interrogez sur le devenir du poste de travailleur social mis à disposition par la collectivité auprès de la maison des Adolescents et ce, depuis son ouverture.

Je peux vous apporter les précisions suivantes :

Vous n'êtes pas sans connaître les contraintes financières qui pèsent sur notre collectivité, contraintes qui nous ont conduits à nous interroger légitimement sur le devenir de ce poste, consécutivement au départ pour des raisons personnelles du titulaire du poste.

Il s'agissait en effet d'arbitrer entre les moyens directement affectés à notre propre collectivité, à propos duquel votre syndicat est légitimement amené à nous interpellier, et ceux que nous estimons devoir attribuer, ou pas, à d'autres partenaires qui contribuent à la mise en œuvre d'une partie de nos missions sur le territoire.

A l'occasion du dernier comité de pilotage de la maison des adolescents, il a été décidé de poursuivre malgré tout notre engagement près de cette structure, au regard de l'intérêt tout particulier qu'elle présente vis-à-vis des CDAS confrontés aux problématiques complexes des adolescents.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de vous informer que la fiche de poste de cet agent est en cours de validation à l'interne, elle sera ensuite soumise à la maison des Adolescents et le recrutement sera lancé dans la foulée.

En espérant avoir répondu à votre préoccupation, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Adjointe, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente chargée de l'enfance

Mireille MASSOT

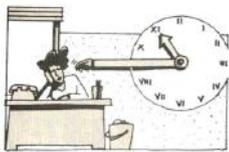
## Travail dissimulé dans les CDAS

Des tâches en trop grand nombre et des objectifs irréalisables dans le cadre d'une journée normale de travail imposent à nombre d'agents des dépassements d'horaires qui peuvent être importants, voire considérables. Il s'agit très souvent d'allongement de temps de travail « librement », sans demande du chef de service. Il y a des années que ça dure, et ça empire !!! C'est presque devenu un jeu: on évoque les heures supplémentaires réalisées par les agents et l'Administration pense ré-organisation...

Jeu de dupe, bien sûr où la tricherie est permanente et institutionnalisée. Sauf que pour les personnels, ce n'est pas d'un jeu dont il s'agit, mais d'une réalité de travail dans tous ses excès, pervers et éprouvants. Effectifs constants, plus de travail, plus de contraintes de conformité et de contrôle, une bonne partie des tâches du quotidien invisibles et ignorées, ça ne donne au final que 2 alternatives:

- Soit on fait tout ce qu'on peut dans l'horaire normal de travail, et on trie pour abandonner ce qu'on pense être le moins important, et on prend des risques.

- Soit on augmente allègrement l'amplitude de travail, et on prend le risque d'y laisser sa santé, son équilibre de vie personnelle et de faire passer ceux qui ne restent pas pour des moutons noirs.



Mais est-on vraiment libre quand la charge de travail est trop pesante et qu'on se sent coupable de « ne pas y arriver » ? Quand on ne veut pas voir sa compétence mise en doute?

SUD rappelle que les heures supplémentaires devraient être exceptionnelles et en aucun cas un mode de gestion d'effectifs constants. La récupération des heures supplémentaires doit être possible, et sans écrêtage. Et surtout, il faut éviter d'en effectuer de nouveau en embauchant davantage et en favorisant la fidélisation des personnels par des carrières plus attrayantes et l'amélioration des conditions de travail.

- Les heures supplémentaires dégradent les conditions de travail et de vie des personnels.
- Les heures supplémentaires constituent un renoncement à l'augmentation des salaires.
- Les heures supplémentaires détruisent l'emploi public.

« Je me force à partir »

Nous arrivons à une étape inquiétante, où le rapport des agents à ces dépassements d'horaires devient pathologique. En effet, on entend de la culpabilité à partir, si ce n'est à l'heure, du moins pas trop tard.

En 2008, en prenant en compte le travail effectué « hors borne » (8h/19h) et le nombre d'heures écrêtées, chaque agent de CDAS avait perdu, en moyenne, 3h09 tous les mois (soit 17,65 ETP)! Nul doute que ce chiffre a encore augmenté en 2011...

DUPONT: AGENT DE CDAS DE 1<sup>ERE</sup> LIGNE !  
POUR LE MEME SALAIRE, EN FAIRE PLUS...  
BIEN MON CAPITAINE !!!



Alors, les CDAS sont devenus un lieu de non droit, puisque le Code du travail, sur ce point là comme sur d'autres, n'est pas respecté. La responsabilité juridique du Conseil général est engagée au moins à 2 niveaux :

1. La santé des salariés se dégrade lorsqu'ils sont soumis à un choix dont les deux alternatives sont contraires à leurs valeurs :

A. Je pars à l'heure pour respecter ma famille et je ne peux pas assurer la qualité de mon travail.

B. Je reste tard au travail pour respecter ma conscience professionnelle, je ne peux pas assumer une vie familiale normale et je m'épuise.

2. Le code du travail stipule que le fait, pour un hiérarchique, de « cacher » les heures supplémentaires réalisées dans son unité s'assimile juridiquement à du travail dissimulé.

Fort de ces 2 réalités, SUD demande la prise en compte des heures de travail réalisées et les créations de postes en conséquence.

NE PERDONS PAS NOTRE VIE A LA GAGNER !

RESPECT DE NOTRE TEMPS DE TRAVAIL !

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :

à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex